



## Assemblée générale

Distr. générale  
15 février 2013

Français seulement

---

### Conseil des droits de l'homme

#### Vingt-deuxième session

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent  
l'attention du Conseil**

### **Exposé écrit\* présenté par Femmes Afrique Solidarité, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[11 février 2013]

---

\* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), par l'organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

## **Recommandations des organisations de femmes de la société civile de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo et de la République du Mali pour le rétablissement de la paix et de la sécurité dans leur pays respectif\***

La 21<sup>ème</sup> Réunion Consultative du Pré-Sommet sur l'Intégration du Genre dans l'Union Africaine, organisée par la Campagne « le Genre : Mon agenda » (GIMAC) et coordonnée par Femmes Afrique Solidarité (FAS), s'est déroulée les 22 et 23 janvier 2013 à Addis-Abeba en Ethiopie.

Des représentantes d'organisations féminines de la société civile de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo (RDC) et de la République du Mali ont participé à cette réunion et chacune des délégations ont formulé des recommandations en vue d'une sortie de crise et d'un rétablissement de la paix et de la sécurité dans leur pays respectif, que FAS soumet à la 22<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme:

### **Délégation de femmes de la République Centrafricaine**

Notant que depuis le 10 décembre 2012, une nouvelle rébellion a éclaté dans le Nord de la République Centrafricaine ;

Rappelant que le peuple centrafricain voit ses enfants naître et grandir dans la guerre depuis presque 20 ans en raison de la succession des crises militaires et politiques ;

Saluant les efforts déployés par l'Union Africaine et les Etats de la Communauté de l'Afrique Centrale pour stopper la rébellion qui a déjà conquis plus de la moitié du pays ;

Reconnaissant les trois accords signés à Libreville au Gabon prévoyant un cessez-le-feu ; la mise en place d'un gouvernement d'union nationale et le suivi de ces accords ;

Prenons acte de la nomination d'un premier Ministre issu de l'opposition le 17 janvier 2013 ;

Dénonçant l'absence incompréhensible des femmes à la table des négociations à Libreville;

Exprimant notre forte inquiétude quant au non-respect des accords de Libreville;

---

\* L'Association des Femmes Juristes de Centrafrique, l'Organisation des Femmes Centrafricaines, l'Association des Jeunes pour la lutte contre les violences faites aux Femmes, l'Association des Femmes Chrétiennes de Centrafrique, Femmes solidaires pour la paix et le développement (Ituri), le Réseau Dynamique des Femmes Juristes, African Women in Action, le Cadre permanent de concertation de la femme congolaise, La marche mondiale des femmes RDC, la Coordination des associations et des ONG féminines du Mali, l'Association malienne des droits de l'Homme, Madame l'adjointe au Maire de Tombouctou, le Groupe Pivot Droits et Citoyenneté de Femmes, le Réseau Paix et Sécurités des Femmes du Mali, ONG sans statut consultatif, partagent également les opinions exprimées dans cet exposé.

Demandons instamment aux Etats Membres de l'Union Africaine, aux Nations Unies, au Gouvernement et aux autres parties d'examiner et d'adopter les recommandations suivantes:

- Adopter un plan d'action national pour l'application de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et allouer les ressources financières, techniques et matérielles nécessaires pour sa mise en œuvre ;
- Permettre aux femmes de participer activement aux processus des négociations pour la paix, notamment pour la prévention des conflits, le désarmement, et la reconstruction ;
- Obtenir au plus vite le retrait des groupes armés et des forces étrangères comme celle de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) qui occupent notre territoire ;
- Appuyer les Etats en conflit à identifier, à poursuivre et à traduire devant la Cour Pénale Internationale (CPI) les personnes morales auteur de crime ;
- Respecter tous les instruments, les traités et les accords signés en particulier l'accord de Libreville ;
- Respecter les accords de cessez-le-feu.

#### **Délégation de femmes de la République Démocratique du Congo**

Notant avec désolation et consternation que certains Etats Membres de l'Union Africaine, comme la RDC, fêteront bientôt 20 années de conflit tandis que d'autres comme le Mali basculent à leur tour dans la guerre en cette année du 50ème anniversaire de l'Union Africaine;

Rappelant la situation particulièrement difficile des femmes à l'Est de la RDC qui subissent les pires formes de violations des droits de l'homme ;

Regrettant le manque de réponses adaptées de la communauté internationale pour mettre fin au conflit qui a trop duré ;

Demandons instamment aux Etats Membres de l'Union Africaine, aux Nations Unies, au Gouvernement d'adopter les recommandations suivantes :

- Le retrait immédiat des forces armées étrangères qui commettent sur le territoire congolais des crimes de guerre à grande échelle tels que le meurtre de civils, des enlèvements, des arrestations arbitraires, des pillages, des viols et le recrutement forcé d'enfants soldats ;
- La protection et la sécurité des femmes qui vivent dans les zones de conflit pour permettre le retour des déplacés internes afin qu'ils reprennent leurs activités quotidiennes d'agriculture, de pêche, d'élevage et de petit commerce fondamentales pour subvenir aux besoins vitaux de leur communauté ;
- Inclure les femmes congolaises dans tous les processus de médiation de la paix notamment dans les « discussions de Kampala » ;
- Appliquer la Résolution 1325 des Nations Unies de façon efficace en impliquant pleinement les femmes à la base dans la mise en œuvre du plan d'action national et régional pour la paix ;
- Mettre en place des systèmes d'alerte précoce et développer des mécanismes de prévention et de protection pour faire face aux violences sexuelles et sexistes et assurer une prise en charge multisectorielle des victimes (santé, soutien psychosocial, accompagnement juridique et réintégration) ;

- Lutter contre l'impunité des auteurs de crimes et de crimes sexuels à travers un renforcement au secteur judiciaire national et international pour parvenir à identifier, à poursuivre et à juger auprès des instances juridiques internationales les personnes morales qui appuient matériellement et financièrement les forces armées étrangères en RDC.

### **Délégation de femmes du Mali**

Notant que le Mali est devenu un pays en guerre depuis le 10 janvier 2013, suite à la prise de Konna par les mouvements islamistes Ansar Dine, MUJAO et AQMI ;

Constatant avec désolation le lourd tribut que les femmes et les enfants payent dans le conflit ;

Dénonçant les viols, les lapidations, les flagellations que subissent les femmes et l'enrôlement des enfants soldats ;

Observant que la crise a engendré un déplacement massif des populations et de réfugiés qui risque d'être considérablement aggravé par la guerre ;

Demandons instamment aux Etats Membres de l'Union Africaine, aux Nations Unies, au Gouvernement et aux autres parties d'examiner et d'adopter les trois recommandations suivantes :

- Instaurer rapidement un dialogue intercommunautaire pour éviter le risque d'éclatement d'une guerre civile au Mali ;
- Allouer des ressources techniques, matérielles et financières pour mettre en place le plan d'action national adopté par le Mali conformément à la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU ;
- Intégrer pleinement les femmes dans le processus de paix et de sécurité au Mali, notamment dans la médiation, la reconstruction et l'instauration d'un dialogue intercommunautaire.

---